

Compte de Résultat 2021

Compte de résultat de l'exercice	2021			2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	2 424 945,00	73 110 565,00	75 535 510,00	63 675 670
Production vendue	2 869 242,00	33 344 389,00	36 213 631,00	21 353 955
Prestations services et activités annexes		0,00	0,00	0
Chiffres d' affaires nets	5 294 187,00	106 454 954,00	111 749 141,00	85 029 624
Production stockée			1 199 504	-584 878
Production immobilisée				
Subventions d' exploitation				
Stocks			2 361 270	1 779 094
Clients				
Arrêts pluriannuels				
Reprises sur provisions et amortissements			2 361 270	1 779 094
Autres produits			454 229	1 415 229
Produits d'exploitation			115 764 144	87 639 068
Achat de marchandises			57 154 027	54 899 098
Variation de stocks (marchandises)			-3 586 736	-5 031 298
Achat de matières premières et autres approvisionnements			25 998 824	13 777 790
Variations de stocks (mat.prem. et approv.)			161 992	-220 493
Autres achats et charges externes			29 132 549	28 106 219
Impôts taxes et versements assimilés			214 304	255 976
Charges sociales			11 779	18 775
Immobilisations incorporelles			197 931	195 210
Immobilisations corporelles			6 555 896	6 576 749
Provisions stocks			789 237	1 892 047
Provisions client			0	0
Provisions pour arrêts pluriannuels				
Dotations aux amortissements et aux provisions			7 543 064	8 664 007
Autres charges de gestion courante			558 645	353 710
Charges d'exploitation			117 188 449	100 823 782
I - RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 424 305	-13 184 714

Compte de résultat (suite)	2021	2020
Produits financiers de participations	3 895 152	5 670 616
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	0	26 281
Reprise sur provisions		
Différences positives de change	339 288	349 411
Produits financiers	4 234 440	6 046 309
Dotations financières aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	1 113 727	244 314
Différences négatives de change	236 789	1 334 711
Charges financières	1 350 516	1 579 025
II - RESULTAT FINANCIER	2 883 924	4 467 284
III - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 459 619.6	-8 717 429.7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-4	0
Immobilisations	93 311	83 800
Provisions réglementées	4 715	587 094
Reprises sur provisions et transferts de charges	98 026	670 894
Produits exceptionnels	98 022	670 894
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnels sur opérations de capital	0	0
Provisions réglementées : provisions :	3 429 539	5 108 514
Risques et charges : provisions :	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 429 539	5 108 514
Charges exceptionnels	3 429 539	5 108 514
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 331 517	-4 437 620
Impôts sur les bénéfices	11 229	-874
V - RESULTAT NET	-1 860 669	-13 155 923

CRAY VALLEY SA

*** * ***

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2021

Bilan au 31 décembre 2021

Bilan - Actif	2021			2020
	Brut	Amortiss. Prov.	Net	Net
Frais de recherche et de développement			0	27 780
Concessions , brevets et droits similaires	108 865	108 865		200 000
Fonds commercial	1 020 802	820 802	200 000	200 000
Autres immobilisations incorporelles	1 957 091	929 448	1 027 643	1 197 793
Immobilisations Incorporelles	3 086 759	1 859 116	1 227 643	1 425 573
Terrains				
Constructions	25 830 445	5 193 922	20 636 524	22 022 824
Installations techniques , matériel et outillage industriels	76 086 972	21 209 936	54 877 036	59 906 259
Autres immobilisations corporelles	1 706 260	1 296 817	409 443	549 815
Immobilisations en cours	3 762 172		3 762 172	2 011 122
Immobilisations Corporelles	107 385 849	27 700 674	79 685 175	84 490 020
Participations	9 890 581		9 890 581	9 890 581
Créances rattachées à des participations	790 113		790 113	0
Prêts			0	0
Dépôts et cautionnements versés	450 000		450 000	450 000
Immobilisations Financières	11 130 694	0	11 130 694	10 340 581
Actif Immobilisé	121 603 302	29 559 790	92 043 512	96 256 175
Matières premières et autres approvisionnements	636 924		636 924	798 917
Produits intermédiaires et finis	7 445 054	195 572	7 249 482	5 667 342
Marchandises	25 268 975	402 228	24 866 747	20 892 777
Stocks et en-cours	33 350 954	597 800	32 753 153	27 359 036
Avances et acomptes versés sur commande			0	0
Clients et comptes rattachés	18 657 267		18 657 267	14 666 078
Autres créances d' exploitation	2 935 501		2 935 501	3 287 362
Créances d'exploitation	21 592 768	0	21 592 768	17 953 440
Disponibilités	9 861 080		9 861 080	4 161 748
Charges constatées d'avance				
Actif Circulant	64 804 801	597 800	64 207 001	49 474 224
Total Général	186 408 104	30 157 591	156 250 513	145 730 399

Bilan - Passif	2 021	2 020
Capital social	25 032 760	25 032 760
Primes d'émission - de fusion - d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 170 973	3 170 973
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Report à nouveau	-31 383 509	-18 227 586
RESULTAT de l' EXERCICE	-1 860 669	-13 155 923
Subventions nettes		
Provisions Réglementées	18 485 683	15 149 454
Capitaux propres	13 445 239	11 969 679
Provisions pour risques	132 942	132 942
Provisions pour charges	1 151 465	1 958 344
Provision pour risques et charges	1 284 407	2 091 286
Emprunts et dettes financières diverses	122 438 059	120 782 762
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 777 526	9 233 768
Dettes fiscales et sociales	1 069 951	613 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	825 761	739 401
Autres dettes	409 570	300 032
Dettes	141 520 867	131 669 434
Total Général	156 250 512	145 730 399

Tableau des filiales et participations

	Cray Valley HSC Asia en K USD	Cray Valley Italia en K EUR	Cray Valley Czech en K CZK	Cray Valley Idemitsu en K YEN	Cray Valley Guangzhou en K YUAN
Participation supérieure à 1% du capital					
Capital Social	0	4 600	90 000	150 000	4 661
Réserves	3 229	1 710	-22 186	710 527	5 756
Situation nette de la filiale au 31 / 12 / 2021	4 278	6 761	124 689	877 019	12 751
Quote-part du capital détenu (%)	100	100	100	40	100
Valeur inventaire des titres détenus	0	4 500	90 000 <i>soit 2 990 K EUR</i>	18 962 <i>soit 1 900 K EUR</i>	7 277 <i>soit 500 K EUR</i>
Montant des provisions sur titres	0	0	0	0	0
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	0	0	0	0	0
Cautions et Garanties	0	0	0	0	0
Date de Clôture	31-déc.-21	31-déc.-21	31-déc.-21	31-mars-21	31-déc.-21
Chiffre d' affaires du dernier exercice	30 159	7 921	266 076	1 005 990	56 887
Bénéfice net ou perte du dernier exercice	1 049	451	56 875	16 493	2 334
Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice (en Euros)	888 415 €uros	0 €uros	1 580 227 €uros	908 655 €uros	517 856 €uros

Nota Cray Valley Idemitsu :

Les données économiques fournies correspondent à une clôture intermédiaire figée au 31 Décembre 2021 (9 mois).

La clôture de l'exercice social est fixée au 31 Mars 2022

CRAY VALLEY SA – Exercice Clos le 31 décembre 2021

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2021

Activité de l'exercice

Les comptes clos qui vous sont présentés à la date d'arrêté du 31 décembre 2021, présentent une activité opérationnelle (centrée sur les activités HSC « Hydrocarbon Speciality Chemicals ») couvrant les 12 mois de l'exercice.

Faits marquants

- Ukraine

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux États ont impacté de manière directe ou indirecte l'activité de l'entreprise notamment par la hausse des cours de certaines matières premières et du prix de l'énergie ou la non-disponibilité de certaines matières ou composants. La société a adapté la conduite et la gestion de ses opérations dans le strict respect des sanctions européennes.

Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de continuité d'exploitation : la société disposant d'une capacité de financement (en propre ou par le bénéfice de la centralisation de la trésorerie de la Compagnie TotalEnergies) suffisante pour gérer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

- Climats

Les états financiers sont préparés en cohérence avec les principes retenus par la Compagnie dans l'arrêté de ses comptes consolidés et notamment en lien avec la résolution consultative présentant l'ambition de TotalEnergies vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à l'horizon 2030 qui a été approuvée lors de l'Assemblée générale mixte de TotalEnergies du 28 mai 2021.

Ils sont par ailleurs sensibles à différents paramètres d'environnement dont les prix du pétrole et du gaz, les prix des matières premières comme le lithium mais également à des paramètres techniques. Les hypothèses et estimations retenues peuvent impacter en particulier la durée de vie des actifs, la dépréciation des immobilisations ainsi que les provisions. »

I - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les règles et méthodes conformes aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises annexées au règlement n°2014-03 homologué par l'arrêté ministériel du 08 septembre 2014, publié au journal officiel le 15 octobre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation résultant notamment de la mise en service de l'unité RC4 et des perspectives d'activité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par la pandémie Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a conduit à des adaptations dans la conduite et la gestion des opérations. Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de continuité

d'exploitation, la société pouvant bénéficier notamment de la centrale de trésorerie du groupe pour gérer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois. Comme indiqué dans la note « Evènements significatifs intervenus après la clôture », la société bénéficie en particulier d'un credit-facility de 75 M€ octroyé par le groupe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Cette rubrique correspond à hauteur de :

1 020 802 € au fonds commercial. Les fonds commerciaux sont composés de marques et de différences d'acquisition liées à la constitution de la société au 1er janvier 1990. La valeur économique de ses actifs immatériels étant au 31 décembre 2021 supérieure à la valeur historique, il n'y a pas lieu d'enregistrer de dépréciation.

1 957 091 € à d'autres immobilisations incorporelles.

108 865 € à des brevets, licences et logiciels amortis sur 5 ans pour les brevets, de 3 à 5 ans pour les logiciels.

1.2 - Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les investissements sont amortis sur la base de leur durée d'utilité, qui correspond aux taux communément admis dans le secteur d'activité.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Bâtiments: 20 ans
- Installations industrielles: 10 ans à 15 ans
- Matériel de recherche: 5 ans
- Matériel technologique: 4 ans

La méthode de dépréciation économique retenue est l'amortissement linéaire.

La société conformément aux dispositions fiscales en vigueur pratique l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations.

Les amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques tels qu'indiqués ci-dessus.

1.3 - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité qui prend en compte les capitaux propres, la rentabilité et les perspectives d'avenir.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

1.4 - Stocks

a) Les stocks de pièces détachées

Les stocks de pièces détachées sont évalués au coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une provision sur stock est constituée, le cas échéant, pour les ramener à leur valeur probable de réalisation.

b) Les stocks de matières premières

Les stocks sont évalués au coût réel par lot, les consommations sont enregistrées selon la méthode du FIFO « First in First out ».

Une provision sur stock est constituée à hauteur de 100 % pour les matières dont la réutilisation devient peu probable.

c) Les stocks de produits finis et de marchandises

Les stocks de produits finis sont évalués au coût réel par lot.

Chaque production est lotie à la source, les sorties sont enregistrées au moment de la vente ou du transfert en fonction du numéro de lot en liaison avec notre système de suivi qualité.

Ils incluent les coûts directs dits variables et les coûts indirects de production incorporables.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'achat majoré des frais sur achat.

En fonction de critères qualitatifs et économiques, il est constitué des provisions pour dépréciation.

1.5 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

1.6 – Provisions sociales

Tous les salariés de la société Cray Valley France ayant été transférés à la société TOTAL PETROCHEMICAL France fin 2015, les engagements sociaux sont à la charge de TPF.

1.7 – Provisions pour grands arrêts

Les nouvelles unités de fabrication font l'objet de grands arrêts programmés dans le cadre d'un plan pluriannuel. Les coûts des futurs grands arrêts sont provisionnés selon un rythme échelonné. Ces provisions sont intégrées dans la ligne « Provisions pour gros entretien » du tableau 2.2

1.8 – Evènements significatifs intervenus après la clôture

Le contrat de credit facility d'un montant de 75 M€ accordé par le groupe à échéance du 28 février 2022 a été prorogé début 2022 jusqu'au 28 février 2023.

II – Informations complémentaires au Bilan et au Compte de résultat.

2.1 – Actif Immobilisé

Immobilisations <i>(en K Euros)</i>	1-janv.-21	Augmentations	Transferts	Diminutions	31-déc.-21
Incorporelles	3 087	0	0	0	3 087
Corporelles	103 624	0	0	0	103 624
En cours	2 011	1 751	0	0	3 762
Financières	10 341	790	0	0	11 131
Total	119 062	2 541	0	0	121 603

Amortissements <i>(en K Euros)</i>	1-janv.-21	Augmentations	Diminutions	31-déc.-21
Incorporelles	1 661	198		1 859
Corporelles	21 145	6 556	0.0	27 701
Financières	0	0	0	0
Total	22 806	6 754	0	29 560

2.2 – Provisions

Provisions (en K Euros)	1-janv.-21	Augmentations	Diminutions	31-déc.-21
Sur stocks et en cours	1 368	365	-1 134	598
Sur comptes clients	0	0	0	0
Total provisions sur actif circulant	1 368	365	-1 134	598
Provisions pour risques et charges	133	0	0	133
Provisions à caractère social	50		-5	45
Provisions pour gros entretien	1 909	425	-1 227	1 106
Total	2 091	425	-1 232	1 284

2.3 – Capitaux Propres

Le capital Social de 25 032 760 EUR est divisé en 4 593 167 actions au nominal de 5.45 EUR

Capitaux propres (en K Euros)	1-janv.-21	Transferts	Augmentations	Diminutions	31-déc.-21
Capital Social	25 033				25 033
Prime d'émission	0				0
Réserves	3 171				3 171
Report à nouveau	-18 228	-13 156			-31 384
Résultat	-13 156	13 156		-1 861	-1 861
Subvention d'investissements	0				0
Provis. Réglementées	15 149		3 336		18 486
Total	11 970	0	3 336	-1 861	13 445

2.4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des Créances <i>(en K Euros)</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	790		
Prêts			
Autres Immobilisations financières	450		-450
Créances liées à l'actif immobilisé	1 240	0	-450
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients	18 657	18 657	
Autres créances	2 936	2 936	
Créances liées à l'actif circulant	21 593	21 593	0
Total	22 833	21 593	-450

Etat des Dettes <i>(en K Euros)</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes Ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	122 438	122 438	
Emprunts et dettes financières divers	122 438	122 438	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 778	16 778	
dont groupe	13 259	13 259	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	826	826	
Autres dettes	410	410	
Total	140 451	140 451	0

2.5 - Total de charges à payer - FNP (en K Euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	826

2.6 - Total de produits à recevoir - FAE (en K Euros)

Créances fiscales et sociales	2 936
-------------------------------	-------

III – Transactions avec les parties liées.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises dont le groupe Total détient plus de 50 %.

Entreprises liées	Montant (en K €uros)
Immobilisations financières	
Titres de participations	9 891
Actif Circulant	
Créances d'exploitation	4 141
Impôts sur les sociétés	308
Comptes de régularisation	
Dividendes à recevoir	790
Dettes	
Dettes d'exploitation	13 259
Dettes financières	75 000
Compte courant	47 438
Compte de résultat	
Ventes et prestations	14 026
Achats et charges	83 153
Produits financiers	0
Charges financières	1 112
Crédit impôt recherche et impôts sur les sociétés	11

Les transactions avec les parties liées sont réalisées en totalité avec d'autres sociétés du groupe Total directement ou indirectement détenues par Total S.A., maison mère de Cray Valley et n'entrent donc pas dans le champ d'application du règlement n° 2010-02 du 2 septembre 2010.

IV - Résultats économiques et financiers

	(en K Euros)
Chiffre d'affaires	111 749
Total du Bilan	156 251
Capital social	25 033
Réserve légale	3 171
Capitaux propres	13 445

	PRODUITS	CHARGES	RESULTAT 2021	RESULTAT 2020
Exploitation	115 764 144	117 188 449	-1 424 305	-13 184 714
Financier	4 234 440	1 350 516	2 883 924	4 467 284
Exceptionnel	98 022	3 429 539	-3 331 517	-4 437 620
Impôt sur le bénéfice	11 229	0	11 229	-874
Total de l'exercice	120 107 835	121 968 503	-1 860 669	-13 155 922

V- Situation fiscale différée (en M €uros)

Nature comptable	1-janv.-21	Variation	31-déc.-21
Décalages certains ou éventuels			
Subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
A déduire l'année n + 1			
Organic	0.00	0.00	0.00
A déduire ultérieurement			
Provisions/autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Provisions/stocks	1.37	-0.77	0.60
Provisions réglementées	15.15	3.34	18.49
Autres provisions	0.05	0.00	0.05
Total	16.57	2.57	19.13

VI – Suivi des déficits

Suivi des déficits	Montant (en K €uros)
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	74 863
Déficits nés au titre de l'exercice	5 985
Total des déficits restant à reporter	80 847

Les déficits sont reportables sans limitation de durée.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société Cray Valley France.

VII – Intégration Fiscale

La société CRAY VALLEY est membre du Groupe d'intégration fiscale institué par la Société TOTALENERGIES SE.

Le déficit fiscal est imputé aux résultats positifs des autres filiales du groupe TOTALENERGIES en application du régime de l'intégration fiscale.

VIII – Sous Consolidation

Bien que Mère de sous-groupe, la société CRAY VALLEY est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet :

- Ni un ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10 du capital ne se sont opposés à cette exemption.
- Les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont inclus dans les comptes consolidés du groupe Total, société mère de Cray Valley.
- Les comptes consolidés du groupe Total sont certifiés et mis à la disposition des actionnaires de la société.

IX - Identité de la société consolidante

Les comptes de CRAY VALLEY S.A. sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de TOTAL SA.

X - Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle conduirait à donner une information sur une rémunération individuelle.

XI – Autres Informations

11.1 - Engagements hors bilan

35 819,07 EUR inscrit sur les livres de BNP PARIBAS.

Cette garantie a été mise en place en février 2009 et porte la référence 01328 KSD 000157398/50.
Bénéficiaire HAPAG LLYOD. Son échéance est à mainlevée.

11.2 - Personnel

La société n'emploie pas de personnel.

12.3 - Crédit – bail

Néant



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Gray Valley S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Gray Valley S.A.
2, place Jean Millier - La Défense - 92400
Courbevoie

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit anglais («
private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Cray Valley S.A.

Siège social : 2, place Jean Millier - La Défense - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Cray Valley S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cray Valley S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 1.1, 1.2. et 1.4 des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles, corporelles et des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 Juin 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Signature
numérique de
Serge Heidrich

Serge Heidrich
Associé

CRAY VALLEY SA

*** * ***

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2021**

Bilan au 31 décembre 2021

Bilan - Actif	2021			2020
	Brut	Amortiss. Prov.	Net	Net
Frais de recherche et de développement			0	27 780
Concessions , brevets et droits similaires	108 865	108 865		200 000
Fonds commercial	1 020 802	820 802	200 000	200 000
Autres immobilisations incorporelles	1 957 091	929 448	1 027 643	1 197 793
Immobilisations Incorporelles	3 086 759	1 859 116	1 227 643	1 425 573
Terrains				
Constructions	25 830 445	5 193 922	20 636 524	22 022 824
Installations techniques , matériel et outillage industriels	76 086 972	21 209 936	54 877 036	59 906 259
Autres immobilisations corporelles	1 706 260	1 296 817	409 443	549 815
Immobilisations en cours	3 762 172		3 762 172	2 011 122
Immobilisations Corporelles	107 385 849	27 700 674	79 685 175	84 490 020
Participations	9 890 581		9 890 581	9 890 581
Créances rattachées à des participations	790 113		790 113	0
Prêts			0	0
Dépôts et cautionnements versés	450 000		450 000	450 000
Immobilisations Financières	11 130 694	0	11 130 694	10 340 581
Actif Immobilisé	121 603 302	29 559 790	92 043 512	96 256 175
Matières premières et autres approvisionnements	636 924		636 924	798 917
Produits intermédiaires et finis	7 445 054	195 572	7 249 482	5 667 342
Marchandises	25 268 975	402 228	24 866 747	20 892 777
Stocks et en-cours	33 350 954	597 800	32 753 153	27 359 036
Avances et acomptes versés sur commande			0	0
Clients et comptes rattachés	18 657 267		18 657 267	14 666 078
Autres créances d' exploitation	2 935 501		2 935 501	3 287 362
Créances d'exploitation	21 592 768	0	21 592 768	17 953 440
Disponibilités	9 861 080		9 861 080	4 161 748
Charges constatées d'avance				
Actif Circulant	64 804 801	597 800	64 207 001	49 474 224
Total Général	186 408 104	30 157 591	156 250 513	145 730 399

Bilan - Passif	2 021	2 020
Capital social Primes d'émission - de fusion - d'apport Ecart de réévaluation	25 032 760	25 032 760
Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées	3 170 973	3 170 973
Report à nouveau	-31 383 509	-18 227 586
RESULTAT de l' EXERCICE	-1 860 669	-13 155 923
Subventions nettes Provisions Réglementées	18 485 683	15 149 454
Capitaux propres	13 445 239	11 969 679
Provisions pour risques Provisions pour charges	132 942 1 151 465	132 942 1 958 344
Provision pour risques et charges	1 284 407	2 091 286
Emprunts et dettes financières diverses	122 438 059	120 782 762
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 777 526	9 233 768
Dettes fiscales et sociales	1 069 951	613 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	825 761	739 401
Autres dettes	409 570	300 032
Dettes	141 520 867	131 669 434
Total Général	156 250 513	145 730 399

Compte de Résultat 2021

Compte de résultat de l'exercice	2021			2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	2 424 945,00	73 110 565,00	75 535 510,00	63 675 670
Production vendue	2 869 242,00	33 344 389,00	36 213 631,00	21 353 955
Prestations services et activités annexes		0,00	0,00	0
Chiffres d' affaires nets	5 294 187,00	106 454 954,00	111 749 141,00	85 029 624
Production stockée			1 199 504	-584 878
Production immobilisée				
Subventions d' exploitation				
Stocks			2 361 270	1 779 094
Clients				
Arrêts pluriannuels				
Reprises sur provisions et amortissements			2 361 270	1 779 094
Autres produits			454 229	1 415 229
Produits d'exploitation			115 764 144	87 639 068
Achat de marchandises			57 154 027	54 899 098
Variation de stocks (marchandises)			-3 586 736	-5 031 298
Achat de matières premières et autres approvisionnements			25 998 824	13 777 790
Variations de stocks (mat.prem. et approv.)			161 992	-220 493
Autres achats et charges externes			29 132 549	28 106 219
Impôts taxes et versements assimilés			214 304	255 976
Charges sociales			11 779	18 775
Immobilisations incorporelles			197 931	195 210
Immobilisations corporelles			6 555 896	6 576 749
Provisions stocks			789 237	1 892 047
Provisions client			0	0
Provisions pour arrêts pluriannuels				
Dotations aux amortissements et aux provisions			7 543 064	8 664 007
Autres charges de gestion courante			558 645	353 710
Charges d'exploitation			117 188 449	100 823 782
I - RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 424 305	-13 184 714

Compte de résultat (suite)	2021	2020
Produits financiers de participations	3 895 152	5 670 616
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	0	26 281
Reprise sur provisions		
Différences positives de change	339 288	349 411
Produits financiers	4 234 440	6 046 309
Dotations financières aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	1 113 727	244 314
Différences négatives de change	236 789	1 334 711
Charges financières	1 350 516	1 579 025
II - RESULTAT FINANCIER	2 883 924	4 467 284
III - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 459 619.6	-8 717 429.7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-4	0
Immobilisations	93 311	83 800
Provisions réglementées	4 715	587 094
Reprises sur provisions et transferts de charges	98 026	670 894
Produits exceptionnels	98 022	670 894
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnels sur opérations de capital	0	0
Provisions réglementées : provisions :	3 429 539	5 108 514
Risques et charges : provisions :	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 429 539	5 108 514
Charges exceptionnels	3 429 539	5 108 514
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 331 517	-4 437 620
Impôts sur les bénéfices	11 229	-874
V - RESULTAT NET	-1 860 669	-13 155 923

Tableau des filiales et participations

	Cray Valley HSC Asia en K USD	Cray Valley Italia en K EUR	Cray Valley Czech en K CZK	Cray Valley Idemitsu en K YEN	Cray Valley Guangzhou en K YUAN
Participation supérieure à 1% du capital					
Capital Social	0	4 600	90 000	150 000	4 661
Réserves	3 229	1 710	-22 186	710 527	5 756
Situation nette de la filiale au 31 / 12 / 2021	4 278	6 761	124 689	877 019	12 751
Quote-part du capital détenu (%)	100	100	100	40	100
Valeur inventaire des titres détenus	0	4 500	90 000 <i>soit 2 990 K EUR</i>	18 962 <i>soit 1 900 K EUR</i>	7 277 <i>soit 500 K EUR</i>
Montant des provisions sur titres	0	0	0	0	0
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	0	0	0	0	0
Cautions et Garanties	0	0	0	0	0
Date de Clôture	31-déc.-21	31-déc.-21	31-déc.-21	31-mars-21	31-déc.-21
Chiffre d' affaires du dernier exercice	30 159	7 921	266 076	1 005 990	56 887
Bénéfice net ou perte du dernier exercice	1 049	451	56 875	16 493	2 334
Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice (<i>en Euros</i>)	888 415 €uros	0 €uros	1 580 227 €uros	908 655 €uros	517 856 €uros

Nota Cray Valley Idemitsu :

Les données économiques fournies correspondent à une clôture intermédiaire figée au 31 Décembre 2021 (9 mois).

La clôture de l'exercice social est fixée au 31 Mars 2022

CRAY VALLEY SA – Exercice Clos le 31 décembre 2021

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2021

Activité de l'exercice

Les comptes clos qui vous sont présentés à la date d'arrêté du 31 décembre 2021, présentent une activité opérationnelle (centrée sur les activités HSC « Hydrocarbon Speciality Chemicals ») couvrant les 12 mois de l'exercice.

Faits marquants

- Ukraine

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont impacté de manière directe ou indirecte l'activité de l'entreprise notamment par la hausse des cours de certaines matières premières et du prix de l'énergie ou la non-disponibilité de certaines matières ou composants. La société a adapté la conduite et la gestion de ses opérations dans le strict respect des sanctions européennes.

Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de continuité d'exploitation : la société disposant d'une capacité de financement (en propre ou par le bénéfice de la centralisation de la trésorerie de la Compagnie TotalEnergies) suffisante pour gérer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

- Climats

Les états financiers sont préparés en cohérence avec les principes retenus par la Compagnie dans l'arrêté de ses comptes consolidés et notamment en lien avec la résolution consultative présentant l'ambition de TotalEnergies vers la neutralité carbone et ses objectifs en la matière à l'horizon 2030 qui a été approuvée lors de l'Assemblée générale mixte de TotalEnergies du 28 mai 2021.

Ils sont par ailleurs sensibles à différents paramètres d'environnement dont les prix du pétrole et du gaz, les prix des matières premières comme le lithium mais également à des paramètres techniques. Les hypothèses et estimations retenues peuvent impacter en particulier la durée de vie des actifs, la dépréciation des immobilisations ainsi que les provisions. »

I - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les règles et méthodes conformes aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises annexées au règlement n°2014-03 homologué par l'arrêté ministériel du 08 septembre 2014, publié au journal officiel le 15 octobre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation résultant notamment de la mise en service de l'unité RC4 et des perspectives d'activité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par la pandémie Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a conduit à des adaptations dans la conduite et la gestion des opérations. Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de continuité

d'exploitation, la société pouvant bénéficier notamment de la centrale de trésorerie du groupe pour gérer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois. Comme indiqué dans la note « Evènements significatifs intervenus après la clôture », la société bénéficie en particulier d'un credit-facility de 75 M€ octroyé par le groupe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Cette rubrique correspond à hauteur de :

1 020 802 € au fonds commercial. Les fonds commerciaux sont composés de marques et de différences d'acquisition liées à la constitution de la société au 1er janvier 1990. La valeur économique de ses actifs immatériels étant au 31 décembre 2021 supérieure à la valeur historique, il n'y a pas lieu d'enregistrer de dépréciation.

1 957 091 € à d'autres immobilisations incorporelles.

108 865 € à des brevets, licences et logiciels amortis sur 5 ans pour les brevets, de 3 à 5 ans pour les logiciels.

1.2 - Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les investissements sont amortis sur la base de leur durée d'utilité, qui correspond aux taux communément admis dans le secteur d'activité.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Bâtiments: 20 ans
- Installations industrielles: 10 ans à 15 ans
- Matériel de recherche: 5 ans
- Matériel technologique: 4 ans

La méthode de dépréciation économique retenue est l'amortissement linéaire.

La société conformément aux dispositions fiscales en vigueur pratique l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations.

Les amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques tels qu'indiqués ci-dessus.

1.3 - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité qui prend en compte les capitaux propres, la rentabilité et les perspectives d'avenir.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

1.4 - Stocks

a) Les stocks de pièces détachées

Les stocks de pièces détachées sont évalués au coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une provision sur stock est constituée, le cas échéant, pour les ramener à leur valeur probable de réalisation.

b) Les stocks de matières premières

Les stocks sont évalués au coût réel par lot, les consommations sont enregistrées selon la méthode du FIFO « First in First out ».

Une provision sur stock est constituée à hauteur de 100 % pour les matières dont la réutilisation devient peu probable.

c) Les stocks de produits finis et de marchandises

Les stocks de produits finis sont évalués au coût réel par lot.

Chaque production est lotie à la source, les sorties sont enregistrées au moment de la vente ou du transfert en fonction du numéro de lot en liaison avec notre système de suivi qualité.

Ils incluent les coûts directs dits variables et les coûts indirects de production incorporables.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'achat majoré des frais sur achat.

En fonction de critères qualitatifs et économiques, il est constitué des provisions pour dépréciation.

1.5 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

1.6 – Provisions sociales

Tous les salariés de la société Cray Valley France ayant été transférés à la société TOTAL PETROCHEMICAL France fin 2015, les engagements sociaux sont à la charge de TPF.

1.7 – Provisions pour grands arrêts

Les nouvelles unités de fabrication font l'objet de grands arrêts programmés dans le cadre d'un plan pluriannuel. Les coûts des futurs grands arrêts sont provisionnés selon un rythme échelonné. Ces provisions sont intégrées dans la ligne « Provisions pour gros entretien » du tableau 2.2

1.8 – Evènements significatifs intervenus après la clôture

Le contrat de credit facility d'un montant de 75 M€ accordé par le groupe à échéance du 28 février 2022 a été prorogé début 2022 jusqu'au 28 février 2023.

II – Informations complémentaires au Bilan et au Compte de résultat.

2.1 – Actif Immobilisé

Immobilisations <i>(en K Euros)</i>	1-janv.-21	Augmentations	Transferts	Diminutions	31-déc.-21
Incorporelles	3 087	0	0	0	3 087
Corporelles	103 624	0	0	0	103 624
En cours	2 011	1 751	0	0	3 762
Financières	10 341	790	0	0	11 131
Total	119 062	2 541	0	0	121 603

Amortissements <i>(en K Euros)</i>	1-janv.-21	Augmentations	Diminutions	31-déc.-21
Incorporelles	1 661	198		1 859
Corporelles	21 145	6 556	0.0	27 701
Financières	0	0	0	0
Total	22 806	6 754	0	29 560

2.2 – Provisions

Provisions (en K Euros)	1-janv.-21	Augmentations	Diminutions	31-déc.-21
Sur stocks et en cours	1 368	365	-1 134	598
Sur comptes clients	0	0	0	0
Total provisions sur actif circulant	1 368	365	-1 134	598
Provisions pour risques et charges	133	0	0	133
Provisions à caractère social	50		-5	45
Provisions pour gros entretien	1 909	425	-1 227	1 106
Total	2 091	425	-1 232	1 284

2.3 – Capitaux Propres

Le capital Social de 25 032 760 EUR est divisé en 4 593 167 actions au nominal de 5.45 EUR

Capitaux propres (en K Euros)	1-janv.-21	Transferts	Augmentations	Diminutions	31-déc.-21
Capital Social	25 033				25 033
Prime d'émission	0				0
Réserves	3 171				3 171
Report à nouveau	-18 228	-13 156			-31 384
Résultat	-13 156	13 156		-1 861	-1 861
Subvention d'investissements	0				0
Provis. Réglementées	15 149		3 336		18 486
Total	11 970	0	3 336	-1 861	13 445

2.4 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des Créances (en K Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	790		
Prêts			
Autres Immobilisations financières	450		-450
Créances liées à l'actif immobilisé	1 240	0	-450
Clients douteux ou litigieux			
Créances clients	18 657	18 657	
Autres créances	2 936	2 936	
Créances liées à l'actif circulant	21 593	21 593	0
Total	22 833	21 593	-450

Etat des Dettes (en K Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes Ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	122 438	122 438	
Emprunts et dettes financières divers	122 438	122 438	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 778	16 778	
dont groupe	13 259	13 259	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	826	826	
Autres dettes	410	410	
Total	140 451	140 451	0

2.5 - Total de charges à payer - FNP (en K Euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	826

2.6 - Total de produits à recevoir - FAE (en K Euros)

Créances fiscales et sociales	2 936
-------------------------------	-------

III – Transactions avec les parties liées.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises dont le groupe Total détient plus de 50 %.

Entreprises liées	Montant (en K €uros)
Immobilisations financières	
Titres de participations	9 891
Actif Circulant	
Créances d'exploitation	4 141
Impôts sur les sociétés	308
Comptes de régularisation	
Dividendes à recevoir	790
Dettes	
Dettes d'exploitation	13 259
Dettes financières	75 000
Compte courant	47 438
Compte de résultat	
Ventes et prestations	14 026
Achats et charges	83 153
Produits financiers	0
Charges financières	1 112
Crédit impôt recherche et impôts sur les sociétés	11

Les transactions avec les parties liées sont réalisées en totalité avec d'autres sociétés du groupe Total directement ou indirectement détenues par Total S.A., maison mère de Cray Valley et n'entrent donc pas dans le champ d'application du règlement n° 2010-02 du 2 septembre 2010.

IV - Résultats économiques et financiers

	(en K Euros)
Chiffre d'affaires	111 749
Total du Bilan	156 251
Capital social	25 033
Réserve légale	3 171
Capitaux propres	13 445

	PRODUITS	CHARGES	RESULTAT 2021	RESULTAT 2020
Exploitation	115 764 144	117 188 449	-1 424 305	-13 184 714
Financier	4 234 440	1 350 516	2 883 924	4 467 284
Exceptionnel	98 022	3 429 539	-3 331 517	-4 437 620
Impôt sur le bénéfice	11 229	0	11 229	-874
Total de l'exercice	120 107 835	121 968 503	-1 860 669	-13 155 922

V- Situation fiscale différée (en M €uros)

Nature comptable	1-janv.-21	Variation	31-déc.-21
Décalages certains ou éventuels			
Subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
A déduire l'année n + 1			
Organic	0.00	0.00	0.00
A déduire ultérieurement			
Provisions/autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Provisions/stocks	1.37	-0.77	0.60
Provisions réglementées	15.15	3.34	18.49
Autres provisions	0.05	0.00	0.05
Total	16.57	2.57	19.13

VI – Suivi des déficits

Suivi des déficits	Montant (en K €uros)
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	74 863
Déficits nés au titre de l'exercice	5 985
Total des déficits restant à reporter	80 847

Les déficits sont reportables sans limitation de durée.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société Cray Valley France.

VII – Intégration Fiscale

La société CRAY VALLEY est membre du Groupe d'intégration fiscale institué par la Société TOTALENERGIES SE.

Le déficit fiscal est imputé aux résultats positifs des autres filiales du groupe TOTALENERGIES en application du régime de l'intégration fiscale.

VIII – Sous Consolidation

Bien que Mère de sous-groupe, la société CRAY VALLEY est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet :

- Ni un ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10 du capital ne se sont opposés à cette exemption.
- Les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont inclus dans les comptes consolidés du groupe Total, société mère de Cray Valley.
- Les comptes consolidés du groupe Total sont certifiés et mis à la disposition des actionnaires de la société.

IX - Identité de la société consolidante

Les comptes de CRAY VALLEY S.A. sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de TOTAL SA.

X - Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle conduirait à donner une information sur une rémunération individuelle.

XI – Autres Informations

11.1 - Engagements hors bilan

35 819,07 EUR inscrit sur les livres de BNP PARIBAS.

Cette garantie a été mise en place en février 2009 et porte la référence 01328 KSD 000157398/50.
Bénéficiaire HAPAG LLYOD. Son échéance est à mainlevée.

11.2 - Personnel

La société n'emploie pas de personnel.

12.3 - Crédit – bail

Néant

CRAY VALLEY

Société Anonyme au capital de 25 032 760,15 Euros
Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6
92400 Courbevoie
340 869 353 RCS Nanterre



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022 PROCES-VERBAL

* * *

Le 30 juin 2022 à 10 heures les actionnaires de la société Cray Valley se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été régulièrement faite par le Président du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Stéphanie Bouzet préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Noubi Ben Hamida, représentant la société TotalEnergies SE et Madame Isabelle Kieffer, représentant TotalEnergies Raffinage Chimie sont appelées comme scrutateurs.

Madame Ariane Herry assure les fonctions de secrétaire.

Le cabinet KPMG, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué s'est excusé .

La feuille de séance est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions formant le capital social et ayant droit de vote, en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire et au commissaire aux comptes
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés
- un exemplaire des statuts
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021
- Le rapport de gestion du conseil d'administration
- le rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce
- le texte des projets de résolutions

Puis le Président déclare que, conformément à l'article R. 225-88 du code de commerce, les documents et renseignements tels que visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du même code, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2021
- Affectation du résultat
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts

- Approbation des mentions concernant les conventions visées par l'article L225-38 du code de commerce
- Ratification de la nomination d'une administratrice
- Démission du commissaire aux comptes titulaire ; nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire
- Démission du commissaire aux comptes suppléant ; nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant
- Délégation de pouvoirs pour les formalités

Lecture est ensuite donnée des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.
Après lecture de ces rapports, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes de cet exercice, ainsi que la lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les propositions du conseil d'administration et décide l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

Le résultat de l'exercice est une perte de 1 860 668,68 euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte de report à nouveau comme suit :

Affectation	EUR	Solde du compte avant affectation	Nouveau solde après affectation
Report à nouveau	- 1 860 668,68	- 31 383 508,86	- 33 244 177,54
Total affecté	- 1 860 668,68		

Nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte du fait que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'est élevé à 792 € au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les mentions qui sont énoncées dans ce rapport concernant les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation faite à titre provisoire de Madame Vera Remans par le conseil du 1^{er} février 2022.

Son mandat viendra à expiration au terme du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en juin 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (PwC) domicilié 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine et immatriculé sous le numéro 672 006 483 au R.C.S de Nanterre, en tant que commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet KPMG qui a démissionné de son mandat avant son échéance.

Conformément à la législation en vigueur, les fonctions du nouveau commissaire aux comptes titulaire expireront au terme du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en juin 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que PwC a fait savoir par avance à la société qu'il acceptait le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société, et qu'il n'avait fait l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par les dispositions légales en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de nommer M. Emmanuel Benoist, domicilié 92208 Neuilly-sur-Seine, né le 14 février 1975 aux Pavillons-sous-Bois (93) et de nationalité française, en tant que Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Jean-Marc Declety qui a démissionné de son mandat avant son échéance.

Conformément à la législation en vigueur, les fonctions du nouveau commissaire aux comptes suppléant expireront au terme du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en juin 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale prend acte que PwC a fait savoir par avance à la société qu'il acceptait le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société, et qu'il n'avait fait l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par les dispositions légales en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et, en particulier, au formaliste Lextenso Services - La Grande Arche Paroi Nord - 1 parvis de La Défense - 92044 Paris La Défense, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président



Stéphanie Bouzet

Les Scrutateurs



TotalEnergies SE
Noubi Ben Hamida



TotalEnergies Raffinage Chimie
Isabelle Kieffer

Le Secrétaire



Ariane Herry